

I Revues générales

Pédiatre-expert de justice : quels enseignements pour notre pratique ?

RÉSUMÉ : Le rôle de l'expert pédiatre est de transmettre à la justice les spécificités des situations où un processus de judiciarisation intervient. Les missions qui incombent au pédiatre sont multiples : description des pathologies, analyse de leur causalité et de leur imputabilité, fixation du montant des préjudices à indemniser pour les victimes. Les trois types de juridiction – pénale, civile et administrative – peuvent être saisies. Le traitement pénal des sévices à enfant est un enjeu sociétal particulièrement important par son ampleur et ses conséquences pour les victimes. L'expertise en pédiatrie est souvent plurielle, faisant intervenir les compétences des obstétriciens.



M. GUILLOT
CHG Robert Bisson, LISIEUX,
Expert auprès la cour d'appel de Caen,
de la cour administrative d'appel
de Nantes et de la Cour pénale
internationale de La Haye.

L'expert est un auxiliaire de justice, figurant sur une liste d'experts agréés auprès des cours d'appel, chargé d'apporter sa compétence à la recherche de la vérité dans le cadre d'une mission précise assignée par ordonnance prise par un magistrat en matière pénale, administrative ou civile [1]. Il s'agit d'un pédiatre, praticien en activité, qui apporte à la justice les données scientifiques les plus actuelles de sa spécialité au moment des faits pour éclairer le magistrat sur le problème médical qui lui est soumis. À ce titre, il est un défenseur intransigeant et indispensable des droits de l'enfant et de la spécificité de la pédiatrie.

Missions expertales en pédiatrie

Les missions qui incombent au pédiatre désigné sont centrées sur 4 aspects essentiels :

- éclairer le magistrat sur la pathologie de l'enfant : le syndrome lésionnel ;
- décrire les mécanismes causaux de celle-ci : la causalité de l'état pathologique soumis à l'expert ;

- faire surgir les mécanismes d'imputabilité pour le magistrat : imputabilité de l'état de la victime ;
- évaluer et établir la liste des préjudices subis par l'enfant ouvrant droit à réparation.

Expertises judiciaires médicales en matière pénale [2]

Ce sont des expertises mettant en cause la responsabilité personnelle d'un auteur, responsable d'une infraction prévue au code pénal. Elles relèvent d'une procédure inquisitoriale, non contradictoire.

1. Soit dans le cadre d'une enquête préliminaire mandatée par le procureur de la République, le juge d'instruction, le juge des enfants, le juge aux affaires familiales, au stade initial de l'instruction

>>> Exemple n° 1 : plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui (art. 123-1 du code de procédure pénale), instruite par le procureur de la République. Il est reproché à un pédiatre la prise en charge en urgence d'un accident

vasculaire cérébral de l'enfant (petite fille de 4 ans porteuse d'un lupus érythémateux disséminé) [3]. Le rôle de l'expert a été d'éclairer la justice sur sa maladie et ses complications dont les accidents de thrombose, la causalité de son accident vasculaire (caillot dans la carotide interne droite), son imputabilité (facteurs de prédisposition à la thrombose du lupus, anomalies de la coagulation) et d'éliminer toute défaillance médicale dans la prise en charge de l'accident vasculaire de l'enfant.

>>> Exemple n° 2 : syndrome du bébé secoué (art. 77-1 du code de procédure pénale) [4-7], réquisition du procureur de la République. Il s'agit d'un petit bébé de 4 mois qui présentait un état de mal convulsif ayant nécessité une hospitalisation en urgence et qui depuis est lourdement handicapé. À partir du dossier de l'enfant, le travail de l'expert a été de démontrer que les lésions présentées à l'imagerie (hématome sous-dural bilatéral, rupture des veines en pont, hémorragies rétinienne bilatérales en flammèches) ne pouvaient résulter que d'un syndrome du bébé secoué, à l'exclusion de toute autre cause.

>>> Exemple n° 3 : syndrome de Silverman, fracture spiroïdale déplacée du tiers inférieur du fémur droit chez un nourrisson de 3 mois (**fig. 1**, art. 77-1 du code de procédure pénale) [8], ordonnance du procureur de la République. L'analyse de la causalité de la fracture permet d'incriminer, chez cet enfant qui n'a pas acquis la marche, un fait générateur traumatique à type de torsion. L'imputabilité en est clairement une torsion de l'axe fémoral droit non accidentelle.

>>> Exemple n° 4 : syndrome de Münchhausen par procuration (art. 77-1 du code de procédure pénale) [9], réquisition du juge d'instruction. Petit garçon de 20 mois qui a fait l'objet d'hospitalisations en urgence répétées pour saignements digestifs et accidents d'hypotonie inexpliqués. L'expert a caractérisé les pathologies de l'enfant et a montré que tous les critères diagnostiques de ce syndrome particulier de sévices à enfant étaient présents (critères de Rosenberg) :
– l'enfant avait été répétitivement présenté pour une prise en charge médicale ;
– un test avait attesté d'une altération exogène de la santé de l'enfant

par action volontaire (en l'occurrence présence de valium dans les urines de l'enfant) ;

– toutes les manifestations cliniques avaient disparu par éloignement de l'enfant de son milieu environnant.

>>> Exemple n° 5 : nanisme par malnutrition infligée et maltraitance psychologique (**fig. 2**, art. 123-1 du code de procédure pénale) [10], réquisition du juge des enfants. Il s'agit d'un dossier particulièrement frappant où la justice saisit l'expert pour lui demander la causalité d'un retard pondéral puis statural ayant débuté très tôt chez une petite fille. Le rôle du pédiatre a été ici fondamental pour rapporter à la carence affective et calorique infligée la cassure staturo-pondérale de cette jeune fille, comme le montre l'évolution spectaculairement favorable de ses mensurations après soustraction à sa famille et placement judiciaire.

2. Soit dans le cadre d'une expertise pénale visant à évaluer et réparer les préjudices subis par l'enfant (expertise en réparation juridique des dommages subis par la victime par procédure pénale sur intérêts civils, art. 706-3 du code de procédure pénale)

Le rôle du pédiatre est ici d'apprécier qualitativement et quantitativement les préjudices subis par la victime ouvrant droit à réparation. Ces préjudices ont fait l'objet d'une systématisation classifiant les préjudices patrimoniaux et extrapatrimoniaux : la nomenclature Dinthilac [11]. S'agissant d'un enfant, l'expert s'attache à lister le plus précisément possible les retentissements des traumatismes subis dans la vie quotidienne de l'enfant ouvrant droit à réparation : perte de la qualité de vie, nécessité d'une assistance par tierce personne, préjudice scolaire, préjudice esthétique. Le rôle du pédiatre est, par sa connaissance des problématiques de l'enfant, le plus qualifié pour obtenir pour la victime la réparation intégrale la plus juste des préjudices subis.

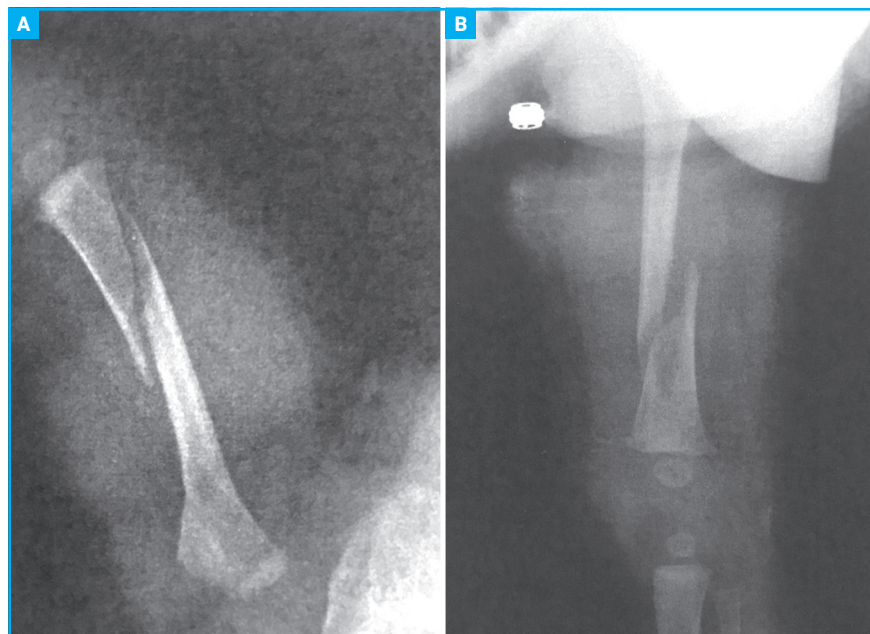


Fig. 1A : Fracture de face. **B :** Fracture de profil.

Revue générale

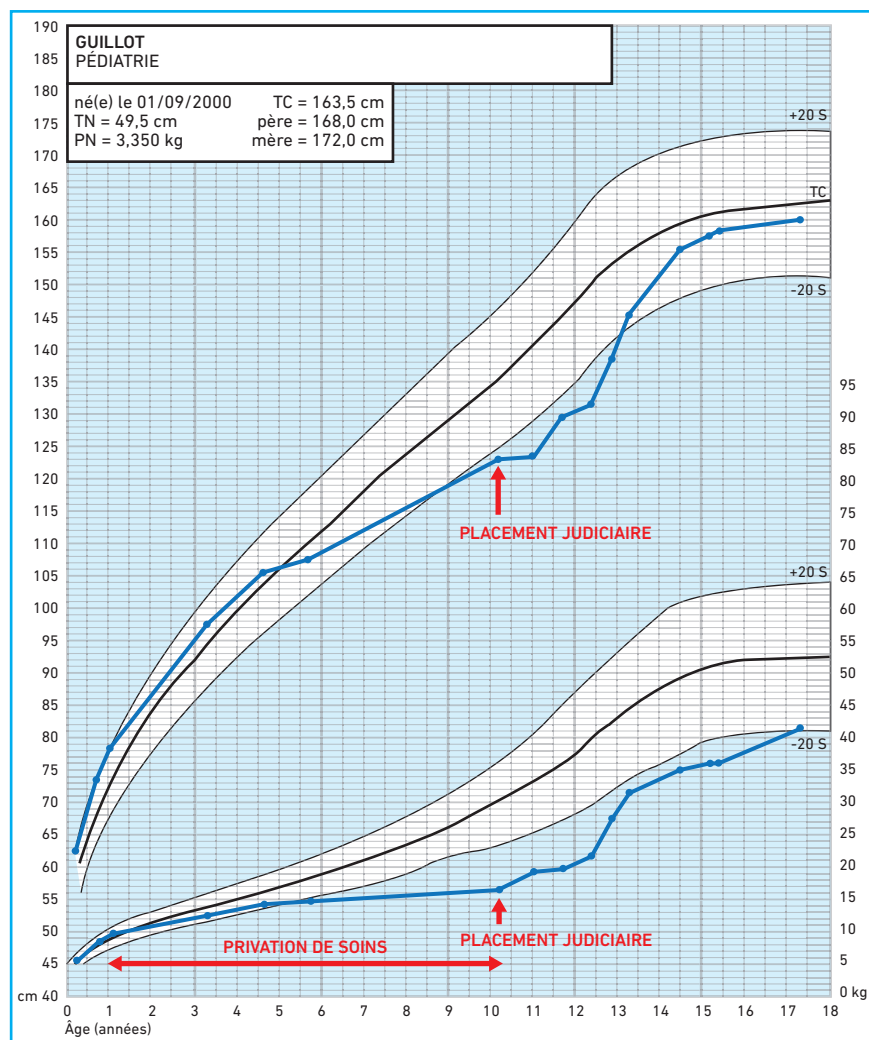


Fig. 2 : Nanisme psychosocial.

Expertises judiciaires médicales en matière civile, art. 263 à 284 du nouveau code de procédure civile [12]

Il s'agit d'expertises contradictoires entre victimes (partie civile) et auteurs acteurs de santé (partie adverse).

>>> Exemple n° 7 : une petite fille de 9 mois est hospitalisée pour une pathologie tumorale ovarienne unilatérale, responsable d'un syndrome de puberté précoce périphérique. L'évolution après ovariectomie unilatérale est simple. Le kyste ovarien enlevé s'avère bénin à l'histologie.

Les parents poursuivent le chirurgien pédiatre car ils estiment que l'ovariectomie aurait pu être évitée et que le potentiel de fertilité de leur fille a été gravement endommagé. Le rôle de l'expert pédiatre a été ici de montrer que la petite fille avait été prise en charge selon les règles de bonne pratique clinique, que les actes et les soins appliqués avaient été diligents et conformes aux données de la science. En particulier, aucun diagnostic préopératoire de bénignité sans intervention chirurgicale n'était possible et le potentiel de fertilité de cette petite fille après annexectomie unilatérale était entièrement préservé. Elle n'avait donc subi aucun préjudice.

Expertises médicales devant le tribunal administratif [13]

L'expertise administrative est diligentée pour arbitrer un conflit entre un particulier et une administration. C'est l'expertise la plus courante dans les conflits opposant particuliers et médecins hospitaliers. Dans ces expertises, c'est le plus souvent la responsabilité de l'hôpital qui est engagée et non la responsabilité individuelle du médecin exerçant à l'hôpital, sauf circonstance exceptionnelle de faute professionnelle particulièrement grave et détachable du service (art. 69 du code de déontologie médicale) [14]. En pédiatrie, ce sont souvent des expertises mixtes avec deux volets : obstétrical et pédiatrique. Dans ces cas, l'expert pédiatre est autorisé à s'adjoindre un spécialiste de son choix pour développer un des aspects spécifiques de l'expertise.

>>> Exemple n° 8 : une femme de 39 ans subit des tests de dépistage réglementaire du risque de trisomie 21 par évaluation de marqueurs sériques au premier trimestre de sa grossesse. Son risque d'avoir un enfant atteint de trisomie 21 est estimé à 1/1 452, or elle accouche d'un enfant trisomique et porte plainte contre l'hôpital où elle a accouché pour erreur fautive dans la pratique des tests. L'expertise a consisté à examiner avec la plus extrême minutie comment avaient été pratiqués les tests réglementaires chez cette femme et a confirmé qu'ils avaient été conformes et valides, sans perte de chance diagnostique chez cette femme. Son enfant faisait malheureusement partie des 8 % de fœtus non dépistés par les marqueurs biochimiques anténataux [15].

Quels enseignements pour notre pratique ?

La judiciarisation des domaines vastes et variés couverts par la pratique de la pédiatrie est un fait de société. Elle doit inciter les pédiatres à la plus grande rigueur dans la traçabilité de leurs actions

POINTS FORTS

- Judiciarisation pénale, civile et administrative.
- Situations intriquées obstétricales et pédiatriques.
- Sévices à enfant.
- Règles de bonne pratique clinique.
- Traçabilité des décisions thérapeutiques.
- Normes de la Haute Autorité de santé (HAS).
- Information éclairée des parents.

thérapeutiques et leur conformité aux règles de bonne pratique clinique, qui sont au cœur des décisions rendues par la justice. La connaissance des mécanismes par lesquels l'activité pédiatrique peut être judiciarisée est importante pour tout pédiatre : judiciarisation pénale, civile et administrative. Le rôle de l'expert pédiatre, praticien au service de l'enfant, est essentiel en tant que sachant pour permettre à la justice de prendre les décisions adaptées au service de la vérité.

Nous avons essayé au moyen de divers exemples de montrer l'intérêt et la diversité des missions qui incombent à l'expert pédiatre. Être expert pédiatre, c'est d'abord être pédiatre.

BIBLIOGRAPHIE

1. OLIVIER M. Le nouveau statut des experts judiciaires résultant de la loi du 11 février 2004. *Gaz Pal*, 2004;2.
2. LEPORC P, DUCOUDRAY D. Expertise médicale en matière pénale. *Med Droit*, 1999; 37:14.
3. HOFER MF. Aspects pédiatriques du lupus érythémateux aigu disséminé. *Rev Med Suisse*, 2000;4:20368.
4. LIND K, LAURENT-VANNIER A, TOURE H *et al.* Le syndrome du bébé secoué : les séquelles ? *Arch Pédiatr*, 2013;20: 446-448.
5. Syndrome du bébé secoué ou traumatisme crânien non accidentel par secouement. HAS, recommandation de bonne pratique, juillet 2017.
6. ADAMSBAUM C, REY-SAMON C. Syndrome du bébé secoué (SBS). Diagnostic et imagerie moderne. *Bull Acad Nat Med*, 2019;203:500-504.
7. COSTE V, PAYA C, PECHMEJA J *et al.* Syndrome du bébé secoué : imagerie en Retcam. *J Fr Ophtalmol*, 2015;38:468-469.
8. LODER RT, BOOKOUT C. Fracture patterns in battered children. *J Orthop Trauma*, 1991;5:428-433.
9. ROSENBERG DA. Münchhausen Syndrome by Proxy: medical diagnostic criteria. *Child Abuse Negl*, 2003;27:421-430.
10. GREEN WH, CAMPBELL M, DAVID RL. Psycho social dwarfism: a critical review of the evidence. *J Am Acad Child Psychiatry*, 1984;23:39-48.
11. RACHED H, JOUSSET N. La force contraignante de la nomenclature Dinthilac à l'épreuve du principe de réparation intégrale du préjudice. *Rev Med Leg*, 2019;10:16-25.
12. OLIVIER M, DREYFUS P. De la conduite des opérations de l'expertise judiciaire médicale en matière civile. *Gaz Pal*, 1995:2.
13. *Code de justice administrative*. 4^e édition. Dalloz, 2020
14. Article 69 du code de déontologie médicale.
15. Arrêté du 23 juin 2009 fixant les règles de bonne pratique clinique en matière de dépistage et de diagnostic prénatals avec utilisation des marqueurs sériques maternels de la trisomie 21. RF n° 0152 du 3 juillet 2009 page 11079, texte n° 23.

L'auteur a déclaré ne pas avoir de conflits d'intérêts concernant les données publiées dans cet article.